

Procédure numérique d'orientation de votre enfant en fin de seconde

Comment faire ma demande en ligne ?

Mes intentions provisoires d'orientation

DU 15/12/2020

AU 12/02/2021

1

Avant le conseil de classe du 2^e trimestre / 1^{er} semestre

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte ATEN ou France Connect :
<https://teleservices.ac-reunion.fr>

2

Je saisis mon **intention d'orientation** : 1^{re} générale (et enseignements de spécialité) ou 1^{re} technologique (et série) ou 1^{re} BT métiers de la musique.

3

Après le conseil de classe du 2^e trimestre / 1^{er} semestre

Je me connecte pour consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Mes choix définitifs d'orientation

DU 22/03/2021

AU 22/04/2021

4

Avant le conseil de classe du 3^e trimestre / 2^d semestre

Je me connecte à Scolarité Services et je saisis mon **choix d'orientation**.
Je peux saisir jusqu'à 11 choix d'orientation en les classant par ordre de préférence.

5

Après le conseil de classe du 3^e trimestre / 2^d semestre

Je me connecte pour consulter la proposition du conseil de classe :

- Je l'accepte (La décision d'orientation de mon enfant est définitive.)
- Je ne l'accepte pas (Je prends immédiatement contact avec le chef d'établissement pour en discuter.)

1 - Connexion à MÉTICE depuis le compte personnel du responsable légal

(La procédure d'orientation n'est pas possible avec le compte de l'enfant !)

Connectez-vous sur <https://metice.ac-reunion.fr/> et cliquez sur le bouton



Si vous n'avez pas encore activé votre compte MÉTICE de responsable légal depuis le début de cette année scolaire, connectez-vous sur <https://metice.ac-reunion.fr/> et cliquez sur le lien « **Comment créer son compte** » tout en bas du cadre mauve.

2 – Saisie des intentions provisoires

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

- il doit saisir au moins 1 intention ;
- il peut saisir jusqu'à 11 intentions : 1^{re} générale (et enseignements de spécialité), 1^{re} technologique (et série), 1^{re} préparant au BT métiers de la musique, accès à la voie professionnelle ;
- seule la 1^{re} technologique peut être sélectionnée plusieurs fois ;
- le rang détermine l'ordre de préférence ;
- les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

MON COMPTE

ACCUEIL

ORIENTATION

AFFECTATION APRÈS LA 3^e

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

BOURSE DE LYCÉE

LIENS UTILES

LYCÉE POLYVALENT C. CLAUDEL

CONTACT

SE DÉCONNECTER

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à 11. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 **Le rang détermine l'ordre de préférence**

1^{re} générale

1^{re} technologique

1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

Un accès à la voie professionnelle

Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées

Vous devez sélectionner une voie.

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER

Veuillez corriger le formulaire avant de pouvoir valider vos choix.

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

Exemple : demande d'une orientation en Première Générale

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à 11. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

1re générale
 1re technologique
 1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
 Un accès à la voie professionnelle

Vous trouverez des informations sur les enseignements de spécialité sur le site Horizons 21 (<http://www.horizons21.fr>)

Choix des enseignements de spécialité pour la 1re générale ⓘ

Choisissez 4 enseignements envisagés dans l'établissement.
Vous pouvez choisir au maximum 1 enseignement hors établissement.
Vous ne pouvez sélectionner qu'un seul choix parmi les déclinaisons Arts, LLCER et LLCA (dans ou hors établissement).

Si le représentant coche 1^{re} générale, il doit choisir 4 enseignements de spécialité proposés dans l'établissement de l'élève et il a la possibilité d'ajouter un 5^e enseignement en dehors de l'établissement

Exemple : demande d'une orientation en Première Technologique

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à 11. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

1re générale
 1re technologique
 1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
 Un accès à la voie professionnelle

Si le représentant coche 1^{re} technologique, il doit choisir une série

Indiquez la 1re technologique souhaitée :
Pour plus d'informations sur chaque bac technologique, cliquez sur ⓘ

1re STAV ⓘ
 1re STD2A ⓘ
 1re STHR ⓘ
 1re STI2D ⓘ
 1re STL ⓘ
 1re STMG ⓘ
 1re ST2S ⓘ
 1re S2TMD ⓘ

En cliquant sur ⓘ, il est dirigé vers le site de l'Onisep, sur la page dédiée à la série technologique choisie

3 - Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re générale

Enseignements de spécialité choisis : **MATHÉMATIQUES / SC. ÉCONO. & SOCIALES / ARTS PLASTIQUES / ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN / SCIENCES INGENIEUR (hors établissement)**

Intention 2 : 1re STI2D

Intention 3 : 1re STL

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER

Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

Mail reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

Objet : ORIENTATION Saisie des intentions provisoires d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 16/10/2020 à 17:30:58, nous vous confirmons par cet email que votre (vos) intention(s) provisoire(s) a (ont) bien été enregistrée(s) pour l'élève **Prénom NOM**

En voici le récapitulatif :

• **Intention 1** : 1re générale

Enseignements de spécialité choisis : **ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN / ARTS PLASTIQUES / MATHÉMATIQUES / SC. ÉCONO. & SOCIALES / SCIENCES INGENIEUR (hors établissement)**

• **Intention 2** : 1re STI2D

• **Intention 3** : 1re STL

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement).

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

4 - Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire après le conseil de classe du trimestre 2

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1re générale

Avis réservé

Enseignements de spécialité choisis : SC. ÉCONO. & SOCIALES / MATHÉMATIQUES / ARTS
PLASTIQUES / ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN / SCIENCES INGENIEUR (hors établissement)

Intention 2 : 1re STI2D

Avis favorable

Intention 3 : 1re STL

Avis favorable

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Les compétences restent à consolider dans certaines disciplines pour obtenir le passage en 1re générale.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

Le représentant ayant saisi les intentions doit accuser réception de l'avis du conseil de classe en cochant la case puis en validant

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe